



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 1er mai 2023 ;

3.2 Séance extraordinaire du 29 mai 2023 ;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumission d'appel d'offres – travaux de gainage et de colmatage route 112 et chemin Spring;

5.2 Offre de services – étude d'orientation de travaux d'aqueduc;

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2023.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Dépôt des états financiers et des rapports des vérificateurs de la Municipalité d'Ascot Corner au 31 décembre 2022;

8.1.2 Congrès de la FQM en septembre 2023;

8.1.3 Amendement à l'entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

8.1.4 Projet de résolution pour dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte;

8.1.5 Résolution municipale pour adhésion au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

2023-06-128



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.6 FRR volet 4 soutien à la coopération intermunicipale - projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste ;
- 8.1.7 Accord avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête;
- 8.1.8 Modification cadastrale;
- 8.1.9 Embauche du personnel à la piscine municipale - été 2023;
- 8.1.10 Négociation collective – entente de principe;
- 8.1.11 Achat d'une remorque pour les parcs;
- 8.1.12 Scellement de fissures;
- 8.1.13 Résolution modifiant l'organisme municipal de la sécurité civile;
- 8.1.14 Mise à jour du plan d'action intégré;
- 8.1.15 Programme d'aide financière PRIMA;
- 8.1.16 Gestion documentaire de la Municipalité;
- 8.1.17 Achat d'une pompe pour le parc Pomerleau;
- 8.1.18 Achat de radios pour la voirie;
- 8.1.19 Achat de luminaires pour le centre Paul-Lessard;
- 8.1.20 Achat d'un épandeur pour le camion de la voirie;
- 8.1.21 Vente d'une partie du lot 6 295 010 à l'entreprise 9169-4984 Québec inc.;
- 8.1.22 Résolution autorisant le lotissement d'une nouvelle rue menant au parc Goddard et d'un nouveau terrain destiné à accueillir un CPE;
- 8.1.23 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du Règlement numéro 700 décrétant des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne-Bégin et autorisant un emprunt de 327 600 \$;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2023-06-129

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-06-130

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

3.2

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 45).

M. John St-Cyr :

- Points à propos de l'abribus.
- Qui détermine les maisons du patrimoine?

M. Olivier Gourde :

- Dimension, selon le plan de l'abribus actuel

Mme Pierrette Hardy :

- Questionnement à propos du remboursement pour les non-résidents.
- Questionnement à propos des objets sur le sol aux étangs aérés.
- Questionnement à propos du règlement sur la démolition des immeubles.
- Est-ce que les documents de la rue Desruisseaux ont été présentés?
- Est-ce que le gouvernement garde les paiements de subvention?
- Le plan triennal, la différence est grande avec l'estimation de l'ingénieur.
- Est-ce que la Municipalité peut avoir des subventions pour le patrimoine?

M. Germain Rouselle :

- Il fait passer une photo aux conseillers et aux conseillères. Il demande à avoir une dérogation pour son abri d'auto. Il demande de changer le règlement.

Mme Maryse Labonté :

- Il y a eu des tuyaux enfouis sur le chemin Galipeau, c'est quoi?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 40

5.1

SOUSSION D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE GAINAGE ET DE COLMATAGE ROUTE 112 ET CHEMIN SPRING :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour les travaux de gainage et de colmatage de la route 112 et du chemin Spring :

	Coût (taxes incluses)
CGI Environnement inc.	391 932.53 \$
Services Infraspec inc.	592 098.26 \$

2023-06-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la Firme ' Les Services EXP' à procéder à l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE ET SUITE AUX RECOMMANDATIONS DE LA FIRME 'LES SERVICES EXP', IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise CGI Environnement inc. pour un montant de 391 932.53 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire :03-310-00-087 TECQ et règlement d'emprunt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-132

5.2
OFFRE DE SERVICES – ÉTUDE D'ORIENTATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour une étude d'orientation de travaux d'aqueduc :

	Coût (avant taxes)
Avizo Experts-Conseils	9 990.00 \$
Quebeceau consultants inc.	18 980.00 \$
EXP	20 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Avizo Experts-Conseils pour un montant de 9 990.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonctionnement de l'année courante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2023 et en fait la lecture.

2023-06-133

7.1.1
COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 5 juin 2023 au montant de 659 447.20 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons eu la présentation de la MRC, celle-ci a un surplus de 30 583\$ pour 2022.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- Le 3 mai dernier, j'ai participé à l'AGA du CLD.
- Il y a eu une augmentation des visiteurs et du tourisme, 150 000 visiteurs dans les sheds.
- L'aéroport a débuté avec deux avions. Il y a maintenant une école de pilotage à l'aéroport. On compte maintenant dix avions, 14 pilotes et plus de 100 étudiants. Ils veulent des avions de ligne et ça regarde bien. Il y a un restaurant. Il y a des ententes avec d'autres pays pour former des pilotes.
- Il y a eu un projet au sommet du Mont-Mégantic d'une valeur de 50.7M\$. Il y aura 1.5 km de luge et du vélo à assistance électrique.
- Date à retenir : 8 avril 2024, une éclipse sera médiatisée partout. Ça va être le temps d'offrir vos hébergements et vos commerces.
- J'ai participé le 18 mai dernier, à la planification stratégique du tourisme HSF. Ils ont fait le tour des 14 municipalités pour savoir ce qu'ils ont à faire. L'objectif est de bonifier l'offre sur le territoire. Nous avons proposé une carte interactive.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, il y a des projets qui s'en vont en développement. Le projet de M. Maher avance aussi.
- Pour le mois de mai, il y a eu 81 permis d'émis pour une valeur de 2.5M\$. Il y a eu 24 permis de vente-débaras.
- À la Régie incendie, nous avons une subvention, mais pas de fournisseurs pour l'aéroglysieur. On vous demande de porter vos vestes.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- L'organisation de la fête nationale, le 23 juin prochain, progresse bien.
- Pour l'ouverture de la piscine, nous avons trois sauveteurs nationaux, mais certaines contraintes d'horaire. Jusqu'à présent, nous devrions être ouverts cinq ou six jours par semaine. Peut-être que les sauveteurs d'East Angus pourraient nous donner un coup de main.
- Équipe complète pour le camp de jour (SAE), mais les coûts de Transport ont grandement augmenté.
- Un poste d'agent à la communication et bibliothèque est actuellement disponible.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- La journée environnement a été un très beau succès.
- Aujourd'hui, c'était l'ouverture officielle du mini écocentre. C'est une belle réussite. Il y avait plusieurs médias sur place.
- Nous travaillons avec la MRC pour le plan des milieux humide et hydrique et le PGMR.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons rencontré le 18 mai dernier, les citoyens de la rue des Boisés pour répondre à leurs questions en ce qui concerne les coûts de pavage de la rue et ils ont décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet.
- Centre Évariste-Dubreuil, l'installation du mur séparateur de la salle en bas est terminée.
- Radars de vitesse chemin Biron et chemin de la Rivière sont maintenant totalement opérationnels. Nous sommes maintenant capables de faire la prise de données pour produire des rapports qui seront annualisés par la suite.
- La pompe pour les eaux usées du parc Pomerleau sera achetée et changée prochainement. Nous allons profiter de cette occasion pour installer un emplacement pour la vidange de VR. Endroit qu'on avait auparavant chez Ultramar. Cela permettra aux familles de venir profiter des installations de notre parc.
- Dossier Piste cyclable. Notre directeur Julien-Carl a marché le terrain avec un employé de la firme EXP pour constater que nous avons beaucoup de milieux humides sur notre trajet. Une rencontre a été faite avec la firme Rappel et EXP afin de voir si c'est possible de faire la piste sur ce trajet même avec les milieux humides. Nous sommes actuellement à l'analyse des options.
- Nous avons reçu la confirmation que le MTQ installera un bouton-poussoir piétonnier additionnel au coin de la rue Blais / 112, direction Biron cet été. Ce bouton sera installé pour la piste cyclable qui sera en chaussée partagée du chemin Biron à la rue des Érables.
- Pour terminer, le MTQ prévoit refaire le pavage sur la route 112 en 2023. Les travaux seront entre la rue Blais et le carrefour giratoire de l'autoroute 610. Les travaux se feront de jour principalement sur la 112 et de soir et de nuit pour le carrefour giratoire. La circulation se fera sur une seule voie par direction. Dès que nous aurons plus d'informations, nous vous en tiendrons informés.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Le 9 et 16 mai dernier, j'ai assisté à deux ateliers de travail à la MRC. Les maires se questionnent présentement sur le mode de financement (facturable versus quote-part). Un tableau a été remis avec tous les détails des services offerts par la MRC avec leur mode de financement. Ils étudient aussi la possibilité d'acheter un drone pour la vérification des cours d'eau et des territoires. François Gauthier de Agri RÉCUP est venu présenter la nouvelle réforme de la récupération des plastiques et autres produits agricoles qui entrera en vigueur à la fin juin pour la plupart des produits. Il y aura des écofrais comme c'est déjà le cas pour les SerpuariensMD. Le prix (écofrais) devrait varier en fonction de la facilité du produit à être récupéré. Il a aussi présenté ce que sa firme pourrait offrir comme service à la MRC. Le plan régional des milieux humides et hydriques a aussi été présenté avant la présentation ouverte à tous en mode virtuelle. L'adoption est prévue lors de l'assemblée du 21 juin.
- Le 9 mai, j'ai assisté à une conférence sur la culture stratégique organisée par la FQM et donnée par la firme Happyculture. En 2023, 2,4 millions de travailleurs songent à quitter leur emploi et de ce nombre, 75 % quittent un gestionnaire et non un salaire. C'est pourquoi la culture d'entreprise est si importante. Les trois stratégies pour fidéliser les employés sont la connexion avec le gestionnaire, la mesure de la culture (taux de roulement, coût réel de l'intégration...)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- et la transformation des équipes (connaître les employés et maximiser les forces de chacun).
- Le 16 mai dernier se tenait la seconde édition du Campus RH de Sherbrooke organisé par Raymond Chabot Grant Thornton à laquelle j'ai participé en compagnie du directeur général et de la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire. Un événement phare d'une demi-journée regroupant plus de 300 participants durant lequel cinq conférenciers ont échangé sur les meilleures pratiques en ressources humaines. Les sujets traitaient de surcharge de travail, de l'importance des ressources humaines comme accélérateur de croissance, de la place des valeurs dans l'entreprise et ce qu'un employeur est prêt à faire pour garder ses employés.
- Le 18 mai se tenait le lancement de la planification stratégique en tourisme du HSF, suivi du lancement de la saison touristique du HSF. J'ai profité de l'occasion pour parler de notre adhésion à la plateforme Anekdoté.
- Le 19 mai se tenait la conférence, ne faites pas fuir vos employés, organisée par la Chambre de commerce du HSF. Encore une fois, les valeurs et l'attitude des gestionnaires ont un poids immense dans la gestion des ressources humaines.

2023-06-134

8.1.1

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU 31 DÉCEMBRE 2022 :

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a procédé à la vérification de l'année financière 2022 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2022 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général, monsieur Jonathan Piché;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2022 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général, monsieur Jonathan Piché;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-135

8.1.2

CONGRÈS DE LA FQM EN SEPTEMBRE 2023 :

CONSIDÉRANT QUE chaque année en septembre a lieu le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'édition de cette année aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget pour l'inscription de trois membres du conseil et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que trois membres du conseil et le directeur général assistent au congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2023. Les trois membres du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

conseil sont : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher et Hélène Bédard **QUE** leurs frais d'inscriptions 945.00 \$ / personne plus taxes, hébergement, repas et transport environ 850.00 \$ / par personne leur soient payés selon la politique en vigueur.

Postes budgétaires : 02-110-00-454 inscription des élus ;
02-110-00-310 autres frais des élus ;
02-130-00-454 inscription directeur général ;
02-130-00-310 autres frais directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-136

8.1.3

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, du canton de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Weedon et du canton de Westbury ont conclu une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François (ci-après l'« Entente ») en 2009;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de l'Entente, les municipalités ont délégué à la MRC du Haut-Saint-François les pouvoirs de réaliser notamment la conception, la mise en place et l'exploitation des infrastructures à un réseau Internet haute vitesse (ci-après « IHV ») ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a déployé un réseau IHV, aux termes de sa résolution no 2010-05-4544, en confiant à Télécommunications Xittel inc. la fourniture de services professionnels d'ingénierie, de conception, de mise en place, d'installation d'équipement, d'entretien, de mise à jour et de développement d'un réseau de télécommunications offrant IHV sur le territoire de dix (10) municipalités incluant les services aux abonnés ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a fait l'objet d'un amendement en 2018 aux termes duquel la MRC peut céder, en tout ou en partie, le réseau IHV à l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François »;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Maskatel Québec S.E.C., aux droits de Télécommunications Xittel inc. qui dessert présentement les municipalités de Weedon, secteurs Saint-Gérard et Fontainebleau, de Bury et de Dudswell secteur Marbletown (ci-après : « Secteurs ») a signifié à la MRC son intention d'arrêter les services de connexion IHV dans ces Secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François a l'intention de cesser l'exploitation d'une partie du réseau IHV ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de démantèlement du réseau de fibres optiques pour ces Secteurs sont estimés à environ trois cent mille dollars (300 000\$);

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire vendre son réseau de fibres optiques pour les Secteurs pour éviter de devoir le démanteler;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite avoir le pouvoir d'aliéner le réseau IHV, en tout ou en partie, à une tierce partie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE pour aliéner le réseau IHV, la MRC du Haut-Saint-François doit être autorisée à le faire par le biais de l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent déléguer à la MRC le pouvoir d'aliénation en tout ou en partie du réseau IHV ;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à l'Entente doit être approuvée à l'unanimité par les municipalités et qu'elle doit être constatée par un écrit qui demeure annexé à l'Entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU** de modifier l'Entente par amendement afin de permettre à la MRC du Haut-Saint-François d'aliéner en tout ou en partie le réseau IHV et d'obtenir le consentement écrit des municipalités à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-137

8.1.4

PROJET DE RÉOLUTION POUR DÉPÔT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE VOLET 4 – ANALYSE NOUVEAU MODÈLE DE COLLECTE :

CONSIDÉRANT la réforme de la collecte sélective en cours de déploiement et son volet de regroupement de la collecte coordonné par Éco-entreprise Québec (ÉEQ);

CONSIDÉRANT QUE notre MRC a été identifiée afin de conclure une entente à cet effet par ÉEQ, conformément à l'article 12 du règlement portant sur un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC n'a pas la compétence en matière de collecte sélective ni de toute autre collecte de matières résiduelles et que ce sont donc les 14 municipalités locales qui en sont responsables;

CONSIDÉRANT la diversité et la complexité des modèles de gestion en vigueur dans la MRC, que ce soit sous la forme contractuelle avec une entreprise privée de transport pour certaines, l'opération d'un camion en commun sous forme d'une entente intermunicipale pour d'autres, de municipalités ayant leur propre flotte opérée individuellement ou pour quatre municipalités, la compétence déléguée à une régie;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, l'identification du meilleur responsable du regroupement et l'établissement du modèle optimal de gestion en termes d'efficacité, d'impact et de coût, exigeront une analyse complexe et rigoureuse et une démarche rassembleuse délicate;

CONSIDÉRANT l'impact de la réforme qui ne s'adresse qu'à la collecte sélective, sur l'efficacité et les coûts potentiels des autres collectes (bacs bruns et noirs) et l'opportunité de joindre à l'analyse ce volet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut Saint-François a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les 14 municipalités du Haut-Saint-François désirent présenter un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion d'un point de vue technique, sa viabilité économique, le type de regroupement organisationnel de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance dans un contexte de coopération intermunicipale, auprès du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

MAMH, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Hameaux, qui a la compétence de la collecte pour les municipalités de Ascot Corner, Westbury, Dudswell et Weedon, a également l'intention de participer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à demander à la MRC du Haut-Saint-François de coordonner un projet d'analyse afin d'établir le meilleur modèle de gestion, le type de regroupement de collecte sélective et potentiellement de collecte de matières résiduelles optimale et identifier la meilleure gouvernance et à assumer une partie des coûts et que le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à participer audit projet et à assumer une partie des coûts, sous forme de temps ressources humaines;
- La Municipalité d'Ascot Corner accepte que le conseil de la MRC du Haut-Saint-François agisse à titre d'organisme responsable du projet et qu'elle ait le mandat des municipalités et de la régie;
- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-138

8.1.5

RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR ADHÉSION AU PROJET DE REGROUPEMENT ET D'OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d'East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts, sous forme de temps ressources humaines ;
- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-139

8.1.6

FRR VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - PROJET D'ANALYSE DU MODÈLE INTERMUNICIPAL OPTIMAL POUR POTENTIELLEMENT L'EMBAUCHE EN COMMUN D'UN URBANISTE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité que l'analyse soit concluante et que le service d'urbanisme soit démarré il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à participer au projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines;
- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme la MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-140

8.1.7

ACCORD AVEC PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE :

CONSIDÉRANT QUE pour signer un accord avec le gouvernement du Canada, les municipalités doivent au préalable obtenir l'autorisation du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une subvention dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la fête nationale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la Municipalité et Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation de la fête nationale;

- La Municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention;
- Andréane Rivard, directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire est autorisée à conclure l'accord au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-141

8.1.8

MODIFICATION CADASTRALE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner veut effectuer les démarches nécessaires aux fins de toute modification cadastrale de propriété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** la mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Jonathan Piché soient désignés et dûment autorisés pour et au nom de la Municipalité d'Ascot Corner à effectuer les démarches nécessaires aux fins de toute modification cadastrale des propriétés :

- 1 380 024 (numéro de lot du cadastre du Québec) et de remplir, transmettre et signer tous les documents relatifs à ladite modification cadastrale.
- 1 386 708 (numéro de lot du cadastre du Québec) et de remplir, transmettre et signer tous les documents relatifs à ladite modification cadastrale.
- 1 385 548 (numéro de lot du cadastre du Québec) et de remplir, transmettre et signer tous les documents relatifs à ladite modification cadastrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-142

8.1.9

EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2023 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de Shanelle Perron comme sauveteuse à temps partiel.

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation
2023-06-143

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.10

NÉGOCIATION COLLECTIVE – ENTENTE DE PRINCIPE :

CONSIDÉRANT QUE les parties sont liées par un contrat de travail venant à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont, en décembre 2022, débuté des discussions en vue du renouvellement de la convention collective avant son terme ;

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril 2023, une entente de principe est intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur s'engage à recommander au conseil de la Municipalité d'Ascot Corner les conditions de travail d'une nouvelle convention collective et de la présente entente relative à la conclusion des négociations collectives;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat s'engage à recommander à ses membres les conditions de travail de la nouvelle convention collective et de la présente entente relative à la conclusion des négociations collectives;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les modalités de l'entente de principe du 25 avril 2023 entre le syndicat et la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2023-06-144

ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES PARCS :

CONSIDÉRANT QUE la remorque que nous avons pour les parcs est en fin de vie et que nous devons la changer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois soumissions et que nous avons retenu la moins chère;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une remorque Gator à bascule galvanisée comme la soumission 25018 en plus d'un grillage aux rampes par l'entreprise 9149-0847 Québec inc. pour un coût total de 14 167\$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de parcs et terrain de jeux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2023-06-145

SCELLEMENT DE FISSURES :

CONSIDÉRANT QUE pour allonger la durée de vie des routes pavées, la Municipalité doit procéder à du scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé deux soumissions et que nous avons retenu la moins chère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'entreprise Permaroute à effectuer approximativement 19 079 mètres linéaires de scellement de fissure pour un coût approximatif de 29 944\$ taxes incluses tel qu'il appert à la proposition 31-210-01.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-146

8.1.13

RÉSOLUTION MODIFIANT L'ORGANISME MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour la liste des responsables des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i>	Jonathan Piché
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile substitut</i>	Brigitte April
Responsable de la mission Administration	Brigitte April
Responsable substitut de la mission Administration	Stéphane Roy
Responsable de la mission Communication	Nathalie Bresse
Responsable substitut de la mission Communication	Andréane Rivard
Responsable de la mission Directeur des opérations	Julien-Carl Roux
Responsable substitut de la mission <i>Directeur des opérations</i>	Éric Bourget
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Cathy Côté
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Vanessa Baillargeon
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Éric Bourget
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Luc Gervais

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2023-06-147

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.14

MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉ :

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action intégré a été mis à jour le 23 mai 2023 lors de la rencontre de tous les chantiers du PAI le 23 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le plan d'action intégré tel que proposé lors de la rencontre du 23 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-148

8.1.15

PROGRAMME DE SUBVENTION PRIMA :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour le projet d'implantation de bancs fixes à des endroits stratégiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE :**

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une demande d'aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
- La Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-149

8.1.16

GESTION DOCUMENTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des offres de service pour un logiciel de gestion documentaire pour la Municipalité et que nous avons retenu la moins dispendieuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat du logiciel Documents à l'entreprise PG Solution pour un coût de 7 602.00\$ plus taxes tel que la soumission PROPO-017662-EF2.

Il est également résolu d'autoriser l'achat de la licence annuelle au coût de 739.00\$ plus taxes à l'entreprise PG Solution.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : Fonds de roulement sur 5 ans (Logiciel) 6481.14\$
02-130-00-414 (licences annuelles et restant du logiciel)
1500.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-150 8.1.17 **ACHAT D'UNE POMPE POUR LE PARC POMERLEAU :**

CONSIDÉRANT QUE la pompe du chalet du parc Pomerleau doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE la pompe du chalet du parc Pomerleau doit être suffisamment puissante pour permettre les vidanges de VR;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une station de pompage DUPLEX Industriel modèle DUP-1500 à l'entreprise Pompex au coût de 30 185.68\$ taxes incluses comme la soumission I-7576-23

Poste budgétaire : Fonds de parc et de terrain de jeux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-151 8.1.18 **ACHAT DE RADIOS POUR LA VOIRIE :**

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la voirie a besoin de trois radios pour effectuer leur travail sécuritairement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de trois radios IC-F2100DS incluant les micros haut-parleur au coût total de 1782.00\$ plus taxes à l'entreprise Groupe CLR Communication Plus.

Poste budgétaire : Excédent de fonctionnements non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-152 8.1.19 **ACHAT DE LUMINAIRES POUR LE CENTRE PAUL-LESSARD :**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-03-079 autorisait l'achat de luminaires pour la bibliothèque et la salle Jean-Hardy;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires sont subventionnés par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la subvention va prendre fin prochainement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de luminaires pour l'ensemble du bâtiment tel que les soumissions 2264 et 2266 de l'entreprise DH Éclairage inc. pour un coût total de 8 255.35\$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : Subvention PRABAM et excédent de fonctionnements non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.20

2023-06-153

ACHAT D'UN ÉPANDÉUR POUR LE CAMION DE LA VOIRIE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé trois soumissions et que nous avons retenu la moins dispendieuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un épandeur Arctic 450 lb 8 pieds cubes tels que la soumission 19951 de l'entreprise Le groupe Déziel au coût de 3095.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement sur cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.21

2023-06-154

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 295 010 À L'ENTREPRISE 9169-4984 QUÉBEC INC. :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9169-4984 Québec inc. veut réaliser un projet immobilier de plus ou moins 120 unités de logement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9169-4984 Québec inc. doit acquérir de la Municipalité une partie du lot 6 295 010 de 4700 mètres carrés afin de pouvoir concrétiser son projet immobilier

CONSIDÉRANT QUE le prix offert est en fonction d'une évaluation de la valeur au marché par une firme d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la signature de la promesse d'achat présenté par l'entreprise 9169-4984 Québec Inc. à la mairesse Nathalie Bresse et au directeur général Jonathan Piché le 23 mai 2023 par la mairesse et le directeur général pour la vente d'une partie du lot 6 295 010 de 4700 mètres carrés, tel que présenté sur le plan préparé par Construction Morin en date du 27 avril 2023.

Il est également résolu d'autoriser la vente à l'entreprise 9169-4984 Québec inc. d'une partie du lot 6 295 010 de 4700 mètres carrés, tel que présenté sur le plan préparé par Construction Morin en date du 27 avril 2023 et d'autoriser la mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Jonathan Piché à signer tous les documents pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.22

2023-06-155

RÉSOLUTION AUTORISANT LE LOTISSEMENT D'UNE NOUVELLE RUE MENANT AU PARC GODDARD ET D'UN NOUVEAU TERRAIN DESTINÉ À ACCUEILLIR UN CPE :



No de résolution
ou arrêté

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite lotir une nouvelle rue menant au parc Goddard et à un terrain qui accueillera un nouveau CPE;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de ce nouveau CPE doit également être loti;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains appartiennent actuellement à la Municipalité et que ces lotissements doivent faire l'objet d'approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions de la future rue et du futur terrain sont toutes les deux conformes au Règlement de lotissement numéro 641;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette demande de lotissement sont à la charge du CPE-BC Uni-Vers d'Enfants;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement respecte les engagements de la résolution 2020-12-235 adoptée le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le plan cadastral, minute 4637 daté du 25 mai 2023, de l'arpenteur-géomètre Guillaume Meunier et par le fait même autorise l'émission d'un certificat de lotissement pour tous les lots identifiés sur ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-156

8.1.23

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil présent :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants nécessaires aux activités de la Municipalité d'Ascot Corner pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité d'Ascot Corner à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité d'Ascot Corner. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'UN exemplaire de la présente résolution, soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-06-157

10.1
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE ROSE-YVONNE-BÉGIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 327 600 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 700 décrétant des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne-Bégin et autorisant un emprunt de 327 600 \$ et qui sera remboursé en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux de voirie sur la rue Rose-Yvonne-Bégin et autorisant un emprunt de 327 600 \$.

Le greffier-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 38)

Mme Pierrette Hardy :

- Question pour la vidange des VR en zone inondable.
- Disposition des boues de fosse septique, ça va aller où ?
- Le lot vendu, c'est où ?
- Cours de yoga à 1000\$, ils sont où les revenus ?

M. Michel Hardy :

- Qui donne les amendes pour les chiens ?

Mme Maryse Labonté :

- Qu'est-ce qui a fait débloquent le dossier de M. Maher ?
- Où sera située la rue Rose-Yvonne-Bégin ?
- Bouton pour les handicapés, pourquoi ce n'est pas le même montant ?
- Les tuyaux enfouis sur le chemin Galipeau, c'est quoi ?
- Réparation de chemin, quels chemins ?
- Protection contrôle des animaux, on s'est fait dire que c'est une obligation d'être membre.
- 90 000 \$ pour le déneigement ?
- Dalle et plan au centre communautaire, c'est pourquoi ?
- Production 3.2.1 cirque, c'est quoi ?
- Évaluation Dubé et Darche, c'est où ?

M. John St-Cyr :

- Dégât d'égout chez moi, est-ce que je vais être remboursé ? J'ai donné la facture à Éric.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 56.

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 56.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

2023-06-158